



# PROJET AGRI-SOLAIRE DE MIGNALOUX-BEAUVOIR

La France se donne pour objectif d'atteindre 40% d'énergie renouvelable<sup>1</sup> dans son mix énergétique d'ici 2030, contre 20% actuellement. Une grande surface sera nécessaire pour atteindre cet objectif et nous savons aujourd'hui qu'il est possible de conjuguer production d'énergie solaire et agriculture sur une même surface. Le projet de Mignaloux-Beauvoir répond à ces objectifs. Co-construit avec la Chambre d'agriculture de la Vienne, c'est un projet de territoire destiné à répondre aux enjeux agricoles locaux et aux attentes des populations.

## Présentation et historique du projet

**Identification du site** de Mignaloux-Beauvoir sur la CU Grand Poitiers en 2018

**Lancement des études agricoles et environnementales** en février 2020

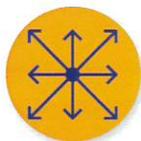
**Concertation sur le volet agricole avec les acteurs locaux** : Chambre d'Agriculture du 86, CU Grand Poitiers, etc.

**Définition du projet agricole** : maraîchage bio et élevage volailles chair

**Dépôt du permis de construire** en septembre 2021

**Compléments apportés** à l'automne 2022

## Quelques chiffres du projet



Surface clôturée de  
**35,6 ha**



Couverture panneaux :  
**33%**



**29 MWc**  
Puissance installée



**34 800 MWh\***  
Production prévisionnelle annuelle



Une quantité d'électricité correspondant à la consommation annuelle moyenne de  
**17 300 français**<sup>3</sup>



**Maraîchage bio** sur 5 ha dont 1/3 associé au PV



**8 000 poulets** produits par an, soit la consommation annuelle d'environ 730 habitants.<sup>2</sup>



**17 000 tonnes de CO2** évitées par an dans l'atmosphère en comparaison d'une solution de production énergétique fossile<sup>4</sup>

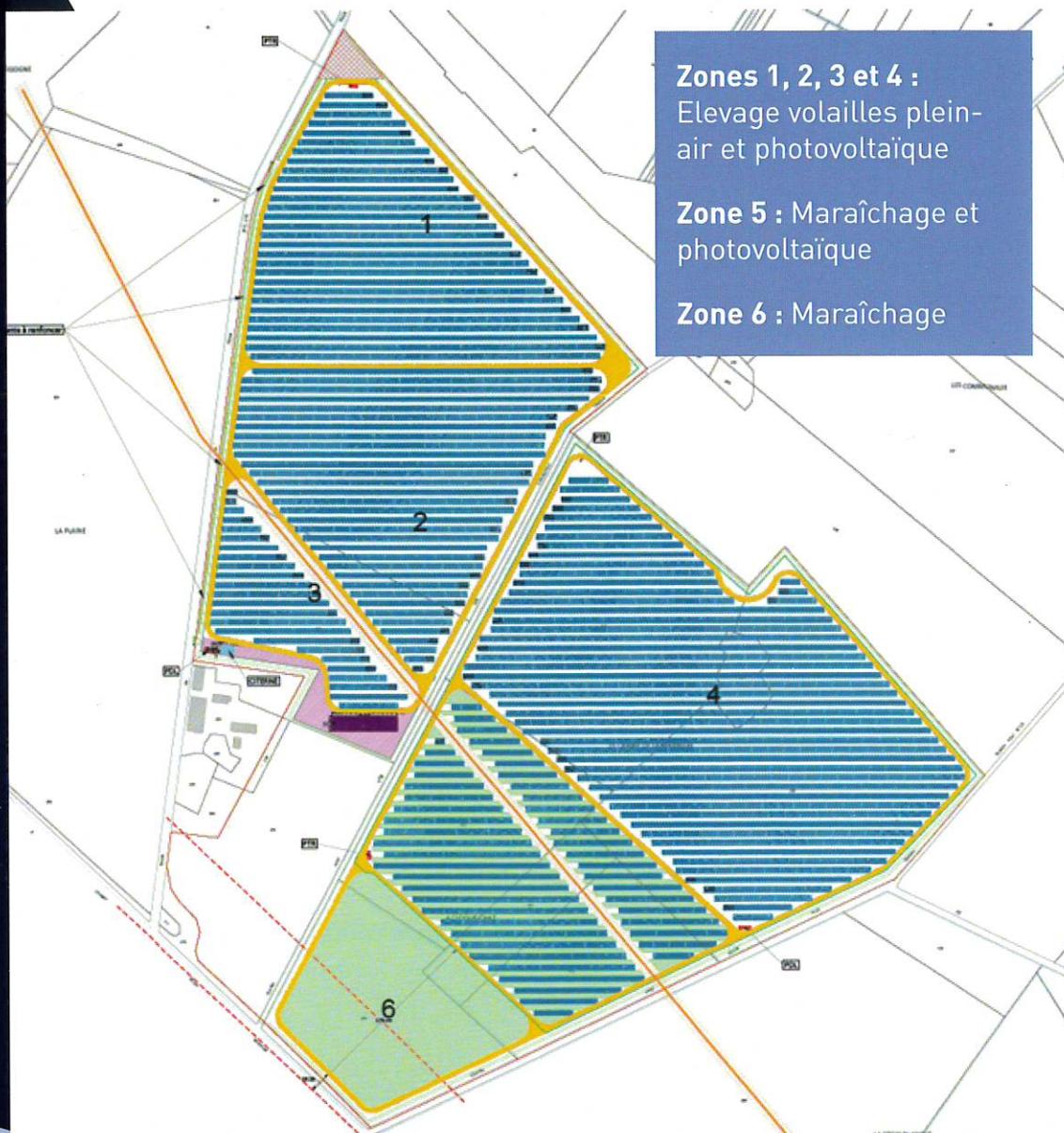
<sup>1</sup> Ministère de la transition écologique

<sup>2</sup> Chiffres - ANVOL (interpro-anvol.fr) / Calcul en prenant la consommation de volaille (28,5 kg/hab/an), en considérant que 77% est du poulet (donc 21,95 kg/hab/an). Poids d'un poulet considéré à 2kg en recoupant plusieurs sources.

<sup>3</sup> INSEE - CRE

<sup>4</sup> ADEME

## Plan du projet agri-solaire



**Zones 1, 2, 3 et 4 :**  
Elevage volailles plein-air et photovoltaïque

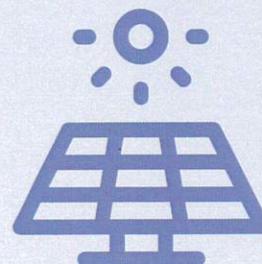
**Zone 5 :** Maraîchage et photovoltaïque

**Zone 6 :** Maraîchage

LÉGENDE																																																																																			
<b>CADASTRE</b>																																																																																			
	Limite communale																																																																																		
	Limite de parcelle																																																																																		
	Bâti																																																																																		
	Unité foncière concernée par le projet																																																																																		
<b>EXISTANT</b>																																																																																			
	Conduite de gaz (tampon 5m)																																																																																		
	Haie à conserver																																																																																		
<b>PROJET</b>																																																																																			
	Panneaux photovoltaïques																																																																																		
	Portail																																																																																		
	Clôture																																																																																		
	Poste de livraison (3x10m) / poste de transformation (3x7)																																																																																		
	Réserve incendie (120m3)																																																																																		
	Haie à planter																																																																																		
	Piste (largeur 4m)																																																																																		
	Base de vie / Zone stockage temporaire																																																																																		
	Bâtiment agricole																																																																																		
	Zone de compensation de l'artificialisation																																																																																		
	Zone maraîchère																																																																																		
	Distance loi Barnier																																																																																		
	1 à 4 : îlot photovoltaïque																																																																																		
	5 : îlot photovoltaïque avec maraîchage inter table																																																																																		
	6 : Maraîchage																																																																																		
<table border="1"> <tr> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>Modif. implantation</td> <td>DEM</td> <td>VR</td> <td>21/07/2022</td> </tr> <tr> <td>01</td> <td>Création</td> <td>DEM</td> <td>VR</td> <td>16/03/2021</td> </tr> <tr> <th>VERSION</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>DESSINÉ PAR</th> <th>VÉRIFIÉ PAR</th> <th>DATE</th> </tr> <tr> <td colspan="2">ÉCHELLE</td> <td colspan="2">FORMAT</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">1/1500</td> <td colspan="2">A0</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">CODE PROJET</td> <td colspan="2">SYSTÈME DE COORDONNÉES</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">8606</td> <td colspan="2">CC47</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">COMMUNE(S)</td> </tr> <tr> <td colspan="5">COMMUNE (MIGNALOUX-BEAUVOIR)</td> </tr> <tr> <td colspan="5">PROJET</td> </tr> <tr> <td colspan="5">CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE MIGNALOUX-BEAUVOIR</td> </tr> <tr> <td colspan="5">PLAN</td> </tr> <tr> <td colspan="5">PLAN DE MASSE</td> </tr> </table>				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	02	Modif. implantation	DEM	VR	21/07/2022	01	Création	DEM	VR	16/03/2021	VERSION	DESCRIPTION	DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	DATE	ÉCHELLE		FORMAT			1/1500		A0			CODE PROJET		SYSTÈME DE COORDONNÉES			8606		CC47			COMMUNE(S)					COMMUNE (MIGNALOUX-BEAUVOIR)					PROJET					CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE MIGNALOUX-BEAUVOIR					PLAN					PLAN DE MASSE				
-	-	-	-	-																																																																															
-	-	-	-	-																																																																															
-	-	-	-	-																																																																															
02	Modif. implantation	DEM	VR	21/07/2022																																																																															
01	Création	DEM	VR	16/03/2021																																																																															
VERSION	DESCRIPTION	DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	DATE																																																																															
ÉCHELLE		FORMAT																																																																																	
1/1500		A0																																																																																	
CODE PROJET		SYSTÈME DE COORDONNÉES																																																																																	
8606		CC47																																																																																	
COMMUNE(S)																																																																																			
COMMUNE (MIGNALOUX-BEAUVOIR)																																																																																			
PROJET																																																																																			
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE MIGNALOUX-BEAUVOIR																																																																																			
PLAN																																																																																			
PLAN DE MASSE																																																																																			
<p>188 rue Maurice Béjart CS 57392 34184 Montpellier Tél : 04 67 40 74 00</p>																																																																																			
<p><b>valeco</b> PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES</p>																																																																																			

## Réponses aux politiques locales actuelles et objectifs globaux

- Répond à l'objectif de développement des énergies renouvelables porté par le projet de territoire du Grand Poitiers qui est de passer de 8% à 38% d'EnR dans son mix énergétique. Le projet de Mignaloux-Beauvoir répond à 17% de l'objectif de production de 2030 en produisant 35 des 375 GWh prévus par an.
- Compatible avec le SCoT du Grand Poitiers en assurant la pérennité de l'exploitation agricole des terres et les éventuelles fonctionnalités écologiques



## 2 productions agricoles

### Maraîchage bio 5 ha

- Nature des sols adaptée
- Petite exploitation favorisant sa conduite en agriculture biologique
- Commercialisation possible en circuit court et long
- Biologique pour une meilleure valorisation de la production
- Dimensionnement adapté à une commercialisation tout au long de l'année

### Volaille de plein air 21 ha

- Majeure partie du site adapté à une activité d'élevage
- Surface favorable à l'installation d'un élevage de volailles extensif et de qualité
- 10 à 20% de l'alimentation des volailles sera possible avec la prairie
- L'élevage plein air garantit un produit de qualité et labellisable

## Les adaptations du parc solaire en accord avec l'exploitation agricole

Espacement de 6m en zone maraîchère avec 4 m de surface exploitable et 1m de chaque côté

Hauteur sous panneaux de 1,6 m pour la zone volailles

Zones sans panneaux pour les équipements agricoles (bâtiments, poulaillers, ...)

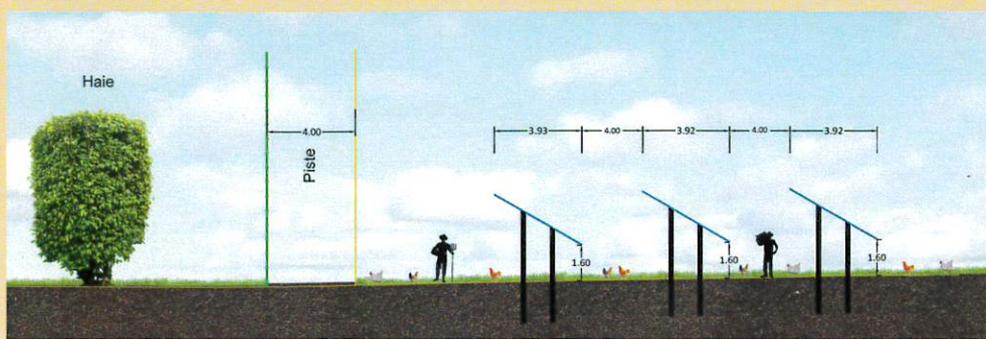
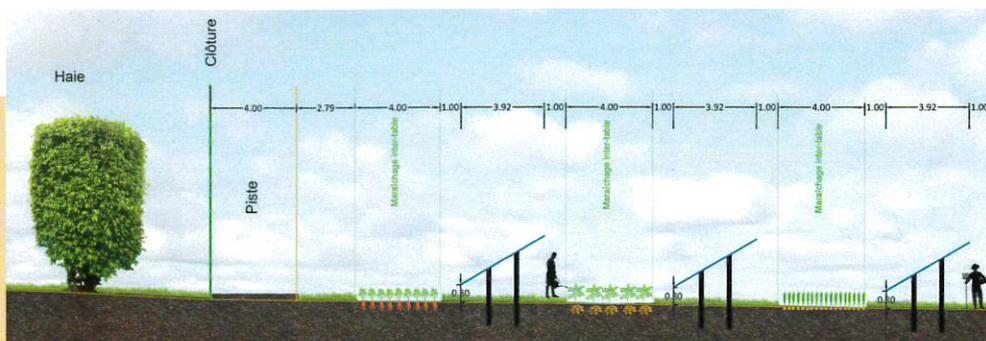
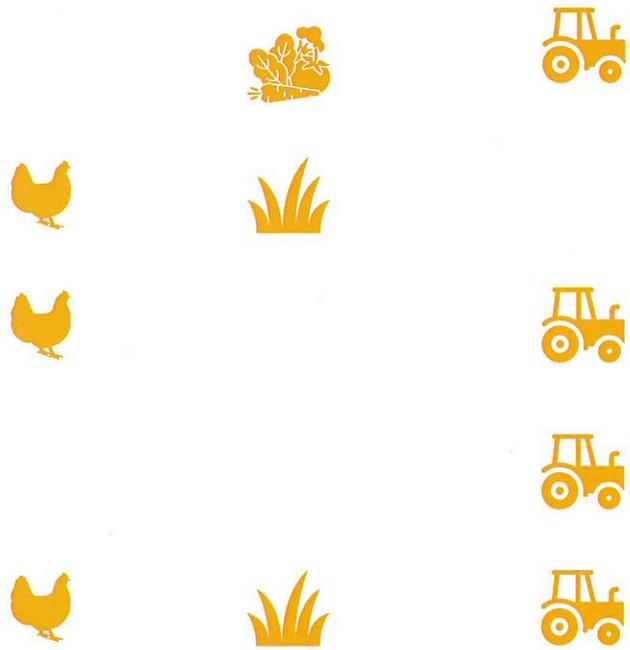
Mise en place de clôtures mobiles pour la création des parcours

Intégralité de la surface restante en zone volailles sera utilisée pour les parcours (sous panneaux et entre rangée) qui seront enherbés.

### Bien-être animal

### Production végétale

### Facilité de travail et mécanisation



Les deux coupes ci-contre illustrent le design du site en lien avec sa vocation agricole.

## Création d'emplois agricoles

Le projet va pouvoir permettre l'installation de Jeunes Agriculteurs et ainsi que de la création d'emplois sur un territoire où le nombre d'agriculteurs proche du départ en retraite est élevé.

### Maraîchage bio 5 ha

1,5 ETP

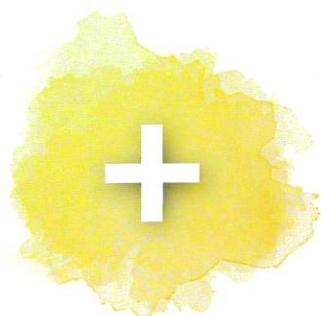
- Installation d'un Jeune Agriculteur par la mise à disposition d'une grande partie du matériel
- Création d'emploi saisonnier

### Volaille de plein air 21 ha

2 ETP

- Installation d'un Jeune Agriculteur avec un salarié à temps plein

## Les avantages du photovoltaïque pour les activités agricoles



- Ombrage pour les volailles, amélioration du bien-être et des performances
- Protection contre les intempéries (vent, grêle, forte chaleur), dont la fréquence et l'intensité augmenteront dans les années à venir
- Espace clôturé sécurisé (vol, prédation)
- Diminution des coûts d'installation pour les Jeunes Agriculteurs

## Comparaison avant/après de l'activité agricole du site



	Avant	Après
L'activité	Alternance de cultures céréalières (blé, tournesol) avec des périodes de jachère parfois longues. A ce jour, l'exploitation agricole a cessé son activité.	2 exploitations agricoles pérennes avec une production régulière à haute valeur ajoutée
Intérêt pour le territoire	Favorise des filières longues via la transformation des produits par quelques entreprises présentes sur le territoire.	Vente en circuit court des produits qui favorise la dynamique territoriale, répond à l'attente des consommateurs.
Chiffre d'affaires	Estimé à 29 700€/an sur le site concerné	75 000€ de chiffre d'affaires dès la première année d'exploitation pour l'exploitation volaille et 35 405€ pour l'exploitation maraîchère. Soit un total de 110 405€ de chiffre d'affaires par an.

## Des investissements agricoles portés par Valeco

### 1. L'acquisition de matériel agricole spécifique

La production maraîchère ainsi que l'élevage de volailles nécessiteront des investissements dans du matériel spécifique et adaptés aux activités :

- 4 poulaillers mobiles seront à prévoir pour permettre un roulement avec 3 poulaillers pour les bandes en cours et un libéré pour la période de vide sanitaire
- Une serre de 1000m<sup>2</sup>, compatible avec une installation photovoltaïque, pour la production de légumes primeurs répondant à une demande saisonnière et maintenant des conditions de cultures adaptées à certaines espèces (ex : tomates)
- Du matériel d'entretien, de travail au sol, de plantation, de récolte et de commercialisation : bineuse maraîchère, herse rotative, semoir, planteuse, etc...

### 2. La création d'un bâtiment pour les exploitations

Le développement des activités d'élevage de volailles plein air et de maraîchage bio nécessitent la création de deux bâtiments agricoles:

- Un de 200m<sup>2</sup> comportant une partie pour l'abattage des volailles et une partie chambre froide
- Un de 400m<sup>2</sup> de stockage de matériel commun entre les deux exploitants



### Résumé des investissements

Projet	Investissement	Montant	
 Maraîchage	Matériels	121 500€	
	Bâtiment	35 000€	
			<b>Sous total : 156 500€</b>
 Volaille	Matériels	45 000€	
	Bâtiment (abattage)	90 000€	
	Bâtiment (poulaillers)	60 000€	
			<b>Sous total : 195 000€</b>

Tous les chiffres sont tirés de l'Etude Préalable Agricole (EPA).

**TOTAL** 351 500 €

Equivalent annuité Jeune Agriculteur 44 783 €

### Calendrier prévisionnel

Analyse de faisabilité

Etude d'impact

Autorisations

Pré-construction et financement

Construction

Exploitation et maintenance

2018  
2020

2020  
2021

2021  
2023

2023  
2024

2024  
2025

2025  
2026

Détermination du site  
Pré-diagnostics

Réalisation des études environnementales, agricoles, etc.  
Dépôt du permis de construire

Instruction du permis de construire dont enquête publique avant arrêté préfectoral

Définition technique  
Recherche d'un agrégateur  
Obtention d'un tarif de rachat

Réflexion technique et ingénierie  
Financement  
Mise en service

Suivi agricole  
Démantèlement



## Qui sommes-nous ?

Fondé à Montpellier, Valeco étudie, construit et exploite des parcs éoliens et photovoltaïques depuis plus de 20 ans. Présent de la conception des projets à leur démantèlement, Valeco a mis en service et exploite à ce jour 207 éoliennes et 33 parcs solaires.

Valeco a rejoint EnBW en 2019. Acteur majeur des énergies renouvelables en Allemagne et en Europe, EnBW est détenu à majorité par des acteurs publics avec comme principal actionnaire la région allemande du Bade-Wurtemberg et l'entreprise d'électricité allemande OEW, un syndicat intercommunal.

## CONTACTS

**Valeco**  
.....

**Aubin LAURENT**

 [aubinlaurent@groupevaleco.com](mailto:aubinlaurent@groupevaleco.com)

 06.02.14.15.44

**Lise JAULMES**

 [lisejaulmes@groupevaleco.com](mailto:lisejaulmes@groupevaleco.com)

 06.43.45.91.48

[groupevaleco.com](http://groupevaleco.com)  
.....

 **valeco**  
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES  
RENOUVELABLES